



Le Tribunal Criminel spécial (TCS) a prononcé le 28 décembre dernier une peine d'emprisonnement à vie contre un haut fonctionnaire au Ministère de la santé aujourd'hui à la retraite et en fuite.

Selon Kalara, journal bien renseigné dans les affaires politico-judiciaires, M. Angelo Jeannot Beye, est déclaré coupable d'un détournement allégué de près de 304 millions de FCFA.

Il aurait perpétré ce crime économique entre 2017 et 2020, il assumait alors la gestion des fonds issus de la Facilité internationale d'achat de médicaments (Fiam), un programme porté par le ministère de la Santé publique (Minsanté), en qualité de régisseur (caissier).

Au début de l'année 2021, un juge d'instruction du Tribunal criminel spécial (Tcs) a lancé contre lui, un mandat d'arrêt au sujet de sa gestion desdits fonds, suite à une plainte déposée par le Ministère de la Santé publique.

M. Angelo Jeannot Beye s'était abstenu d'assister à la passation de service avec son remplaçant. Mené en son absence, l'audit de sa gestion aurait permis de constater que l'accusé effectuait certaines dépenses sans requérir l'autorisation préalable du coordonnateur du Fiam, rapporte Kalara.

Dans l'audit effectué, M Talla Zokou Patrick, découvre alors que son prédécesseur a effectué entre autres, un virement de 1,3 milliards de FCFA sans pièces justificatives. Mais aussi, l'accusé a retiré 303,9 millions de FCFA en espèces, sans aucune justification.

Kalara informe que pour retenir la culpabilité, les juges ont estimé que le mis en cause, conscient de la gravité des faits commis a décidé de se soustraire de la justice.